

USF Bridge FONTENAY SOUS BOIS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DU 16 AVRIL 2015

PRESENTS :

- Membres du bureau : Samuel Rozenberg, Brigitte Duminy, Marie-Claire Pontus, Agnès Verdier, Marcel Gauvain, Daniel Poisson-Girard.
-

ABSENTS EXCUSES : Claudine babin, Dominique Cosson, Christian Cloarec, Jean-Pierre Fèvre.

La séance ouverte est à 18h00

Le Président informe que Martine Cayol est démissionnaire du bureau.

POINT 1 : INFORMARTION SUR LE COMITE

Une importante polémique est en cours au sein du bureau exécutif du comité concernant la décision relative à la situation de M. Zermatti suspendu jusqu'au 31/03/2015 : peut-il rejouer et reprendre sa licence dans le Comité de la Vallée de la Marne (CVM) ?

Le Président du CVM ayant fait voté à main levée dans les points divers d'une réunion, donc un point non prévu à l'ordre du jour, une position différente de celle prise lors du bureau exécutif préparatoire, 14 présidents de club ont écrits à la FFB.

La FFB préconise que M. Zermatti prenne sa licence en dehors du CVM et qu'il ne participe pas à des compétitions fédérales dans l'attente des décisions des deux procédures en cours au tribunal Civil entre lui et deux membres du précédent bureau exécutif.

De plus M. Zermatti pourrait jouer dans les clubs du CVM sous réserve de l'accord des présidents de ceux-ci.

Par ailleurs, à cet instant, cette polémique à des incidences négatives sur le bon fonctionnement du comité.

Enfin le président de la CNED a rappelé que les statuts du CVM sont à refondre.

POINT 2 : STATUT D'ARBITRE D'AGNES VERDIER DANS LE CLUB

De nouveaux incidents se sont produits ce jour lors du tournoi arbitré par Agnès Verdier :

- Plusieurs joueurs concernés ont contesté un arbitrage d'Agnès qu'ils ont ressenti comme injuste et se sont sentis agressés par Agnès,
- Il s'en est suivi qu'un joueur excédé a été incorrect envers Agnès qui l'a immédiatement menacé d'un rapport auprès de la commission de discipline du club. L'ensemble des joueurs présents a alors exprimé une forte réprobation à l'égard de l'attitude d'Agnès.

Faisant suite aux incidents de ce jour décrits ci-dessus et en rappelant des précédents du même ordre le Président du bureau exprime à Agnès qu'elle a une attitude beaucoup trop

autoritaire, donc non compatible avec les qualités relationnelles nécessaires à un bon arbitrage accepté par les joueurs d'un tournoi.

Agnès n'admet pas d'avoir été offensée malgré son excès d'autorité.

En conséquence Samuel propose au bureau qu'Agnès ne soit plus arbitre et enseignante dans le club pour le prochain exercice.

Plusieurs membres du bureau étant absents les participants à cette réunion de bureau conviennent qu'un vote aura lieu à ce sujet lors de la prochaine réunion.

Agnès exprime qu'elle ressent cette proposition comme injuste par rapport à l'investissement en temps bénévole qu'elle consacre au club. Agnès pose la question de l'arbitrage lors des absences de Samuel. Celui-ci lui rappelle qu'il existe des arbitres et que deux joueurs suivent la formation et s'investissent dans l'apprentissage des logiciels liés au bridgemat.

Agnès informe qu'elle a été élue au tant qu'auditeur libre au Comité Régional ainsi qu'une autre personne.

Le bureau comprend sa réaction mais ce qui prime actuellement c'est qu'elle n'est pas acceptée par la majorité des joueurs du fait de son comportement beaucoup trop autoritaire et catégorique à mauvais escient et contre temps, ce qui braque les joueurs et cela a abouti à une situation conflictuelle devenue insupportable depuis des mois.

POINT 3 : ENSEIGNEMENT DANS LE PROCHAIN EXERCICE

Samuel repose la question du maintien de l'enseignement pour le prochain exercice car il craint qu'il y ait trop peu d'élèves. En effet dans son cours seuls 5 ont poursuivi sur 9 inscrits.

Faisant suite à contact avec les 3 élèves du cours compétition d'Agnès Samuel indique que ceux-ci ne poursuivront pas.

Agnès exprime qu'elle souhaiterait qu'il y ait ;

- Tournoi court et cours débutant le lundi soir,
- Tournoi le mardi soir,
- cours le jeudi soir.

Daniel fait remarquer : proposer un programme et un calendrier d'enseignement est lié au nombre d'enseignants, donc à la question posée au pont 2 et à mettre au vote au prochain bureau.

POINT 4 : VOYAGE - TRESORERIE

Pour le voyage en Andalousie de juin plusieurs soldes de règlements manquent. Une relance des chèques restant à venir va être faite par Samuel et Claudine Babin, trésorière élue à la dernière assemblée générale.

Samuel indique que Claudine a pris en charge la tenue des fichiers comptables demandés par l'USF, en doublon avec lui pour janvier et en autonome depuis février.

La délégation de signature à Claudine est à demander par Samuel auprès de l'USF.

Reste à organiser la récupération des espèces des tournois où Claudine n'est pas présente.

POINT 5 : PLANNING DES ARBITRES

5.1 – *tournois du lundi et jeudi*

| <i>Lundi</i> | <i>Mardi après midi</i> | <i>Jeudi</i> | <i>Samedi</i> |
|-----------------|-------------------------|--------------|---------------|
| 20/04 MG | Congés | 23/04 BD | |
| 27/04 MG | Congés | 30/04 MG | 02/05 SR |
| 04/05 SR | 05/05 SR | 07/05 MCP | |
| 11/05 AV ? / SR | 12/05 SR | 14/5 SR | |
| 18/05 AV | 19/05 SR | 21/05 MCP | |

5.2 – *tournois du mardi soir*

AGNES quand elle en organise un en fonction des compétitions au comité et de sa disponibilité.

L'ordre du jour étant épuisé le Président clos la séance à 19 h.

PROCHAIN REUNION DU BUREAU : LUNDI 18/05/15 à 18h30

(Organisation du marathon du club le 20/6 en particulier)

Le secrétaire

Daniel Poisson-Girard